

**Procédure de saisie de candidature par  
inscription sur la liste d'aptitude professeur des  
écoles – Rentrée 2015**

**Le serveur sera ouvert du 9 février au 6 mars 2015**

Adresse : <https://bv.ac-versailles.fr/>

**1<sup>er</sup> écran :**

☞ Compte utilisateur (saisir votre identifiant) : en minuscule, la 1<sup>ère</sup> lettre du prénom suivi du nom.

☞ Mot de passe : votre NUMEN ou autre si vous l'avez modifié.

☞ Valider

**2<sup>ème</sup> écran :**

☞ Cliquez sur le bouton « I-Prof votre assistant carrière »

☞ Cliquez sur l'onglet « les services »

☞ Cliquez sur « SIAP »

**3<sup>ème</sup> écran :**

☞ Cliquez sur le bouton « vous inscrire »

☞ Cliquez sur :

« Déposer votre candidature pour accéder au corps de professeur des écoles »

**4<sup>ème</sup> écran :**

Vérifier les informations vous concernant.

☞ Cliquez sur (si nécessaire)

« consultez ou compléter vos diplômes enregistrés dans la base I-Prof »

SIAP vous permet de vérifier les diplômes saisis dans la base informatique de gestion administrative de votre carrière.

Si vous souhaitez mettre à jour la liste, vous pouvez ajouter vos diplômes et dans ce cas, vous devrez transmettre obligatoirement à la DSDEN par la voie hiérarchique la copie des nouveaux diplômes que vous aurez saisis pour que ceux-ci soient validés.

Les diplômes professionnels sont renseignés automatiquement.

☞ Validez votre candidature en cliquant sur :

« validez votre candidature pour accéder au corps des professeurs des écoles »

**5<sup>ème</sup> écran :**

L'écran affiche la validation de votre inscription et vous communique le calendrier des opérations.

## Accusé de réception

Envoi des accusés de réception aux candidats par la Direction des Services départementaux de l'Education nationale via le courrier électronique I-Prof **entre le 11 mars et le 18 mars 2015.**

↪ Editer l'accusé de réception

↪ Vérifier les éléments du barème : ils vous sont donnés à titre indicatif. Si vous constatez une erreur, vous devez le signaler dans un courrier lors de l'envoi de l'accusé réception.

↪ Dater et signer

↪ **Envoyer l'accusé de réception à votre IEN**, le cas échéant accompagné de la copie de vos diplômes universitaires : **avant le 1<sup>er</sup> avril 2015.**

↪ Transmission par les IEN des accusés réception à la Direction des Services départementaux de l'Education nationale **jusqu'au 8 avril 2015.**

## Publications des résultats

Le résultat des inscriptions sur liste d'aptitude sera publié dans votre boîte aux lettres I-Prof, **après la CAPD qui se déroulera début juin**

### IMPORTANT

**Il est recommandé de consulter très régulièrement  
votre boîte aux lettres personnelle I-Prof.**